



BADMINTON CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2009 / 2010

Service Départemental
UNSS Aube
Inspection Académique
30, rue Mitantier. B.P 371
10025 TROYES Cedex
Tel:03.25.76.22.32
06.28.03.81.77
Fax:03.25.76.01.03 où 05
e-mail : dsd010@unss.org
Internet: <http://www.ac-reims.fr/ia10/unss10/>
Siret: 775 675 655 01661

↳ Lieu:

❖ Championnat par équipes d'établissement :

DATE: MERCREDI 20 JANVIER 2010

De 13H30 à 17H00.

LIEU: Cosec 3 à TROYES.

**ORGANISATION DU CHAMPIONNAT: Le service départemental UNSS AUBE
Responsable: Dominique RAPPENEAU.**

❖ Championnat par équipes de deux: formule développement.

DATE: MERCREDI 27 JANVIER 2010

De 13H30 à 17H00.

LIEU: Cosec 3 à TROYES.

**ORGANISATION DU CHAMPIONNAT: Le service départemental UNSS AUBE
Responsable: Dominique RAPPENEAU.**



I - RAPPEL

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

« ... L'association se compose... des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire. »

II – LE CONTROLE D'ACCES AUX RENCONTRES UNSS

Face à certaines difficultés constatées, il nous semble indispensable de rappeler les points suivants du règlement intérieur de l'U.N.S.S. qui s'imposent à tous.

1. **Article III. 3 – 28**

« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés... »

« Ces règlements ont un caractère obligatoire.

.... »

2. **Article III.3 – 29**

« ... La participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.... »

3. **Article III.3 – 30**

« Les organisateurs de toutes manifestations, rencontres, compétitions sportives UNSS, quel qu'en soit le niveau, devront exiger avant le début de l'épreuve la présentation de la licence dûment validée... »

« Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende (décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)...et il sera exigé une justification d'identité ... »

4. **Article III.3 – 31**

En cas de non présentation de licence, la participation à la compétition est soumise aux conditions suivantes :

« ... présentation de la copie écran du Minitel, certifiée conforme par le Chef d'établissement/Président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication ... un justificatif d'identité.

Ou

Présentation d'une déclaration sur l'honneur ... un justificatif d'identité ... paiement d'une amende ... »
(décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)

La Tenue de Compétition

Article III 3 – 49

Dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'Association Sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs.

La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation préalable de la Direction Nationale de l'UNSS après avis du Directeur du Service Départemental et du Directeur du Service Régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre.

Article III 3 – 50

Un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

De même l'absence d'autorisation ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non participation à la rencontre.

Les accompagnateurs d'équipes

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.

↳ Pole compétition : finalité nationale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS EQUIPE D'ETABLISSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS EXCELLENCE

☛ **Consulter le programme sportif 2008/2012**

● **CALENDRIER**

EPREUVES	DATES	LIEUX	Championnat d'Académie
Championnat de France par Equipe d'Etablissement et Excellence LYCEE	29 au 31 Mars 2010	Académie de Nantes	03 février 2010 Vouziers

● **PRECISIONS REGLEMENTAIRES**

Le Championnat de France UNSS par Equipe d'Etablissement des collèges et lycées est réservé exclusivement aux joueurs n'ayant jamais été classés ffba.

- **Toutes les équipes d'associations sportives peuvent participer à l'exception des équipes d'établissement ayant été qualifiées les 2 années précédentes pour les ½ finales du championnat de France. Elles ne pourront, l'année suivante, accéder qu'au Championnat de France Excellence.**

Pour la composition des équipes, se référer aux programmes sportifs 2008-2012.

Le Championnat de France UNSS Excellence des collèges et lycées est ouvert à tous les joueurs.

La seule référence en vigueur (y compris pour les championnats d'Académie) est le classement fédéral du 1^{er} Septembre 2009, disponible sur le site Internet FFBA (www.poonaffba.org/ cliquer sur « les tops » et renseigner les différents champs proposés) et son historique en téléchargement sur Intranet.

La vérification des classements est sous l'unique responsabilité des professeurs EPS et des cadres UNSS et ce, dès les premières phases qualificatives.

☛ **Règles communes aux Championnats de France par Equipe d'Etablissement et Excellence des Collèges et Lycées**

* Toute équipe non conforme ne figurera pas au classement du C.F.

* Remplacement sur blessure

Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JO non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition.

Par ailleurs, un joueur qui abandonne ou qui est remplacé sur blessure ne pourra plus participer à la compétition.

**Décision CMR 2009 : au championnat académique si une équipe ne peut pas présenter 2 garçons + 2 filles + 1 JO elle ne peut pas faire la compétition.
sur blessure le Jo peut remplacer le blessé et l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition sans JO.**

* Tenue vestimentaire des joueurs

Les joueurs devront porter une tenue de badminton correcte (short uni au dessus des genoux ou jupette unie obligatoires, pas de casquette....) et des maillots **obligatoirement identiques sans publicité pour les 2 derniers tours du championnat.**

Seul le juge arbitre peut décider si une tenue est correcte ou non (sanctions : changement de tenue sinon **match perdu par forfait**).

* L'ordre normal des matches d'une rencontre en Collège et Lycée (sauf cas de force majeure pour l'organisateur) est le suivant, appliqué sur 2 terrains :

Double Garçons	Double Filles
Simple Garçons	Simple Filles
Double Mixte	

Il y a obligation de jouer les 5 matches, quel que soit le score de la rencontre, avec les joueurs déclarés. **Mais un joueur ne peut faire que 2 matches maximum par rencontre.**

Les matches se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points en tie break et avec 2 points d'écart (20 points maximum).

* Jeunes Officiels au championnat de France

- Le ou les JO font partie intégrante de l'équipe et doivent donc être élèves de l'établissement concerné.
- Une équipe ne présentant pas un Jeune Officiel de **niveau académique minimum** (pastille jaune) ne peut pas participer à la compétition.
- Afin de vérifier les capacités réelles d'arbitrage du jeune officiel, un test pratique est effectué lors de l'accueil des équipes.

La carte JO sera exigée sur le lieu de compétition.

- Lors d'une même rencontre, le JO ne peut pas figurer sur la déclaration d'équipe à la fois en tant que Jeune Officiel **et** en tant que joueur.
- Remarque : en Championnat par Equipe d'Etablissement, le JO peut être un joueur classé mais en aucun cas, il ne peut participer à la compétition en tant que joueur.

● MODALITES DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Communes aux Championnats de France UNSS par Equipe d'Etablissement et Excellence des Collèges et Lycées : **L'équipe championne d'académie est qualifiée.**

Le tableau du CF Collèges et Lycées Etablissement sera limité à **27 équipes maximum.**

Le tableau du CF Collèges et Lycées Excellence sera limité à **24 équipes maximum.**

Les repêchages sont effectués **par la Direction Nationale** en concertation avec la CMN sur demande écrite et argumentée des **Services Régionaux uniquement.**

● QUOTAS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT ACADEMIQUE

Par département : 2 équipes catégorie lycée = Finalité Nationale
+ équipes excellence LYC.

🔗 FORMULE :

LYCEES = 8 équipes = 2 poules de 4 - match en 2 sets gagnants de 15 points en tiebreak (1er à 15 Pts)
½ finale croisée en 2 sets gagnants de 15 points en tiebreak (1er à 15 Pts)
Finale en 2 sets gagnants de 15 points en tiebreak (1er à 15 Pts)
Match de classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} place en 1 set de 21 points

🔗 Pôle développement : finalité académique.

CHAMPIONNATS EQUIPES LYCEES : Le championnat d'académie est prévu le 3 février 2010 à Vouziers (08).

● QUOTAS DE QUALIFICATION :

2 équipes catégorie Lycée : équipes de 2 filles + 2 équipes catégorie Lycée : équipes de 2 garçons par département

Championnat Finalité Académique	Lycée Catégorie unique	2F ou 2G	Non classés
---------------------------------------	---------------------------	----------	-------------

🔗 Pôle responsabilisation:

- Les compétences et protocoles de certification sont définis dans le programme 2008 /2012
- Consulter le livret « je suis jeune officiel en badminton »

Décision CMR :

Les fiches d'évaluation théorique niveau départemental et académique seront fournies par Stephan Vouhe, Sophie Suitte, et Bernard Guepe et diffusées auprès des DSD et des responsables départementaux de certification des J.O.

Les critères de l'évaluation pratique sont maintenus.

Les questions de l'évaluation théorique ne seront dévoilées par les responsables que le jour de la compétition.

Au championnat académique évaluation théorique à l'accueil et mise en place d'une évaluation académique sur l'arbitrage en double.

- Toutes les équipes devront fournir au minimum un J.O.

- Chaque équipe pourra avoir 2 JO.- sur la feuille de match apparaîtra le nom du J.O. et les noms des autres joueurs –leur rôle de J.O ou joueur ne peut changer qu'à la fin d'une rencontre entre deux équipes.

- Un joueur peut passer l'examen dans la journée

MAIS ATTENTION !!! L'équipe qui n'aura pas certifié de J.O. niveau 2 ne pourra prétendre être qualifiée au championnat de France ; elle devra laisser sa place à la suivante qui remplira toutes les conditions requises.

● ROLE DU RESPONSABLE ACADEMIQUE DES JEUNES OFFICIELS

I. Avant le championnat :

- Participe à l'élaboration des contenus de certification.
- Coordonne les actions envisagées.

II. Pendant le Championnat

En collaboration avec la commission locale de certification

- Accueil des JO.
- Certification théorique – questionnaire.
- Mise en place des JO.
- Certification pratique.
- Validation.
- Remise des pastilles aux JO.
- Retour de la liste de certifications au SR

décisions de la CMR :

- **OBJECTIF** : une équipe = un J.O. la certification d'un J.O. est indispensable à la qualification de l'équipe (voir § JO pour la qualification aux France)
- Les responsables académiques et départementaux restent à votre disposition pour vous aider en cas de besoin
- Propositions de formation des J.O. : au sein des A.S. grâce au livret « je suis J.O. en badminton »
- Certification des J.O. : La certification sera faite sous la responsabilité des collègues nommés ci-dessus de la manière suivante :
 - Une épreuve théorique et une épreuve pratique (en cas de réussite à la première) sur les 2 championnats collège et lycée
- Il sera fait appel à la ligue pour aider à la certification sur les championnats

PASSERELLES jeunes officiels UNSS Jeunes arbitres FFBa : permettre à nos jeunes officiels ayant obtenu la certification nationale sur els championnats de FRANCE UNSS d'obtenir une licence gratuite FFBA et de les intégrer dans le corps des arbitres fédéraux.

Des documents officiels sont à remplir pour assurer cette demande et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

* DECISIONS PRISES EN C.M.R. POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET ACADEMIQUES

- *Pour le bon déroulement de la rencontre :*
 - un responsable matériel + secrétariat sur chaque lieu de rencontre
 - un responsable pour régler tous les problèmes ou questions touchant le règlement
 - un responsable des jeunes officiels
 - respecter les horaires
 - prévenir en cas de forfait
- participation des enseignants à l'organisation : secrétariat, examen J.O. bon déroulement des rencontres.
- **le « coach » n'a pas le droit d'intervenir pendant le set sauf à la pause (à8)- auprès des arbitres et joueur)- Règlement spécifique académique-**

↳ Inscription:

INSCRIPTION EN LIGNE :

Saisie par internet: A faire avant le 17 janvier 2010 pour les équipes.

Saisie par internet: A faire avant le 24 janvier 2010 pour les duos.

↳ Jury:

Les collègues responsables d'une équipe seront à la disposition de l'organisation du championnat.

Le directeur départemental UNSS Aube



Jean Marc BUSSY



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2009 / 2010



Fiche à présenter à l'accueil avec les licences

DISCIPLINE : **CATEGORIE :** **F/G**

Nom de l'accompagnateur :

Je soussigné(e) : **Président de l'A.S. du**

Ville : **Département :** **Académie :**

NOM - PRENOM	N° DE LICENCE U.N.S.S.
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	

Mme, M. la le Chef d'établissement

Certifie que les élèves inscrits ci-dessus sont régulièrement licenciés à l'A.S., qu'ils appartiennent au même cycle d'enseignement (sauf accord de fonctionnement dérogatoire statutaire : art. 3.3.38 des règlements généraux de l'U.N.S.S.)

**La présentation de la licence U.N.S.S. validée est obligatoire.
Une pièce justificative d'identité peut être exigée à chaque rencontre.**

Signature et cachet de l'établissement



CHARTRE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL



La charte doit être complétée et présentée lors de l'accueil du championnat.

Etablissement:

Ville : Académie :

LORS DU CHAMPIONNAT, nous nous engageons à:

1. **Nous conformer aux règles du jeu.**
2. **Respecter les décisions de l'arbitre**
3. **Respecter mes adversaires et mes partenaires.**
4. **Refuser toute forme de violence et de tricherie**
5. **Etre maître de nous en toutes circonstances**
6. **Etre loyal dans le sport et dans la vie**
7. **Etre exemplaire , tolérant et généreux**
8. **Respecter l'ensemble** des personnes participants à l'organisation de ce championnat.
9. **Respecter les installations** mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau ; vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration.

En cas de manquement grave en regard de cette charte, des **sanctions disciplinaires lourdes** pourront **être prises** à l'encontre, **de mon équipe et de mon association sportive.**

Lu et approuvé

le

Signature des sportifs :

Signature de l'accompagnateur :

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE